

COMMUNE DE LE THIEULIN
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

Sur convocation en date du 20 novembre 2020, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la salle des fêtes de Le Thieulin jeudi 26 novembre 2020 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

Étaient présents : Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, HALLOUIN Elisabeth, MARTIN Nadine, Mrs CHRÉTIEN Luc, PAFFRATH Pascal, PANIER Olivier, LE BRAS Sébastien

Absents excusés : M. PHILIPPE Romain arrivé 20h50, Mme MARCHAL Corine arrivée 21h20

Secrétaire de séance : Mme BARTHET Carole

Le compte-rendu de la séance 30 octobre 2020 a été adopté à l'unanimité.

I. POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé un certain nombre de devis. Ces derniers sont les suivants :

- L'achat de la maison de santé d'Illiers-Combray et l'intégralité des baux avec l'ensemble des professionnels de la maison de santé d'Illiers-Combray
- Signature du bail de l'hôtel d'entreprise avec M. BARON, gérant d'UTILEBIO pour la cellule 1 d'une superficie de 240 m² et BASF pour la cellule 1bis d'une superficie de 240 m² pour une durée de 9 ans
- Pour des travaux d'entretien dans le gymnase de Courville-sur-Eure et pour améliorer la signalétique pour la piscine de Courville-sur-Eure

Le Conseil Communautaire a :

- ◆ Pris des décisions modificatives concernant le budget principal et notamment avec la mise en place de l'Escape Game qui est fermé pour le moment
- ◆ Validé les attributions de compensation positives et négatives pour l'ensemble des communes, elles ont été reconduites donc pour Le Thieulin nous avons une attribution de compensation d'un montant de 44 885.64€. Nous sommes la 3^{ème} commune en terme de montant d'attribution positive après Courville-sur-Eure et Illiers-Combray. 8 communes ont des attributions de compensation positive et pour les 25 autres communes elles sont négatives
- ◆ Créé un poste qui permettra un avancement de grade
- ◆ intégré les communes d'Ardelles, Digny et Favières à la commission Eau/Assainissement/ GEMAPI, puisque dans le cadre de la fourniture d'eau potable en lien avec le contrat de Délégation de Service Public de production d'eau potable, ces 3 communes sont bénéficiaires de ce service
- ◆ finalisé l'étude de faisabilité pour le projet de modélisation de la Nappe de la Craie pour la compétence GEMAPI
- ◆ validé un marché de travaux subséquent pour la fourniture et distribution d'énergie électrique et de services associés pour les points de puissance inférieure ou égale à 36 kVA et d'éclairage public des sites de la communauté de communes Entre Beauce et Perche
- ◆ fait un point sur la qualité du service pour les différents syndicats de ramassage et traitement des ordures ménagères. Sur la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche il y a 3 syndicats : le SICTOM de BBI (Brou-Bonneval-Illiers), le SIRTOM de Courville- La Loupe – Senonches et le SIRTOM de Nogent-le-Rotrou

Monsieur Le Maire voudrait rajouter que sur la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche il ressent un fort dynamisme économique avec pas mal d'entreprises qui ont le souhait de s'installer. L'hôtel d'entreprise est complet, une promesse de vente a été signée avec la société Mounpark dans la zone de grande capacité, sur la zone de Courville-sur-Eure, 2 terrains vont être vendus.

Il voudrait également informer de l'arrivée d'un médecin collaborateur qui vient suppléer le Docteur Batard qui est encore en arrêt mais qui devrait reprendre son activité à mi-temps à la fin du mois.

Le Maire indique que les comptes rendus des conseils communautaires seront dorénavant envoyés à tous les conseillers municipaux, il propose donc que les points sur la communauté de communes en début de chaque conseil municipal soit uniquement sur les sujets importants. Le conseil approuve.

II. AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur Le Maire expose :

Vu l'article L1612-1 du CGCT, modifié par la loi n°98-135 du 7 mars 1998,

A compter du 1er janvier 2021, et jusqu'à l'adoption du budget pour l'année 2021, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour autorisation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets (principal et eau) de l'exercice 2020, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Romain PHILIPPE arrive à 20h50, le Maire lui résume ce qu'il vient de se dire

III. VOTE DU PRIX DE L'EAU

Monsieur Le Maire informe que pour obtenir les subventions du Conseil Départemental sur la thématique de l'eau il y a un prix plancher. La commune de Le Thieulin est éligible aux subventions au regard du prix de vente de l'eau.

Il rappelle aux nouveaux conseillers que le prix de l'eau est aussi en lien avec la réhabilitation des assainissements non collectif. En effet, suite à la décision d'engager la commune dans une opération de réhabilitation de l'assainissement non collectif et de la décision d'apporter une subvention exceptionnelle d'équipement, le conseil municipal avait décidé d'augmenter les tarifs de l'eau ainsi que le coût d'entretien et de maintenance des compteurs à partir de l'année 2009.

Monsieur Le Maire rappelle également que le Conseil Municipal avait décidé de verser une subvention du budget général vers le budget de l'eau avec un remboursement annuel pour les différentes tranches d'environ 13 600 € mais il y a un peu plus d'un an, on pensait que la compétence distribution d'eau allait passer à la Communauté de Communes, nous avons donc soldé les avances de trésorerie faites au budget eau

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de reconduire les tarifs de l'eau pour l'année 2021 comme suit :

Tarif de l'eau par m3	1,37 €
Compteur Ø 15 mm	58,50 €
Compteur Ø 20 mm	70,00 €
Compteur Ø 25 mm	90,00 €
Compteur Ø 40 mm	93,00 €
Ouverture de compteur	20,00 €
Fermeture de compteur	20,00 €

Qualités bactériologiques de l'eau

Monsieur Le Maire indique que l'ARS vient régulièrement faire des analyses d'eau sur la commune et autour du 15 septembre elle a analysé notre eau et qui n'était pas conforme à la réglementation. Nous avons donc un protocole à suivre (mettre des doses plus importantes de chlore, purger le réseau... Le problème de notre réseau c'est qu'il ne possède pas de purge à chaque extrémité). Habituellement nous mettons 250 ml de chlore par semaine, il faudrait normalement que l'on en mette tous les jours. Nous allons prochainement installer un système de chloration automatique. Le protocole de traitement particulier dure 3 jours, puis l'ARS revient pour faire un relevé de contrôle à la mairie ou au restaurant scolaire. Il s'est avéré que le 2^{ème} contrôle révéla encore une eau pas aux normes donc traitement de choc à nouveau. Néanmoins 3^{ème} relevé à nouveau pas aux normes, donc traitement de choc une 3^{ème} fois et là tout est rentré dans l'ordre. Cependant, elle est repassée il y a un peu plus d'une semaine et à nouveau le relevé n'est pas aux normes. Monsieur le Maire a donc décidé de doubler la dose de chlore. Malgré cela, l'ARS nous a indiqué qu'il y avait un autre problème dans notre château d'eau et que la pollution venait d'une fuite à la vanne de notre colonne descendante car l'eau qui tombe retourne dans le forage et c'est cela qui pollue le forage. Monsieur Le Maire s'est fâché et a décidé de mettre dans la même journée 2 doses de chlore ce qui a généré pendant une petite période une eau très chlorée. Cela lui a valu quelques remarques mais un relevé aux normes. Carole BARTHET explique que c'est compliqué d'expliquer aux gens quand on n'a pas l'information car l'eau était très mauvaise au goût.

Monsieur Le Maire a fait doser le chlore dans l'eau du château d'eau grâce à un appareil de la Communauté de Communes et le résultat est de 0.20 mg/litre alors que nous ne devrions pas être en dessous de 0.30mg/litre. Le dosage à la mairie a été de 0.06mg /litre alors que nous ne devrions pas être en dessous de 0.10 mg /litre. Donc nous

n'avons pas assez de chlore aujourd'hui dans notre château d'eau. Ce qui veut dire que l'eau est très potable et n'est pas en dépassement de chlore, c'est juste que les habitants ne sont pas habitués à boire une eau aussi chlorée. Dans tous les villages environnants l'eau a une chloration normale et les gens ne trouvent rien à redire. Lorsque le système de chloration automatique sera installé, l'eau sera beaucoup plus chlorée qu'aujourd'hui. Normalement le protocole pour boire de l'eau, il faut la faire couler dans un broc et la laisser reposer minimum 1h. Les seuls qui pourraient être en dépassement sont les habitations les plus proches du réservoir comme Pascal PAFFRATH ou encore Elisabeth HALLOUIN.

Nadine MARTIN dit qu'elle n'était pas bonne du tout

Monsieur Le Maire indique qu'il va revenir à un traitement normalisé, il explique pourquoi l'ARS est toujours à surveiller la qualité de leur eau. Il pense que c'est en lien avec le refus de transférer la compétence distribution à la Communauté de Communes. Il indique également aux conseillers à qui on a posé la question sur la chloration de l'eau qu'ils auraient dû répondre qu'il y avait certainement une bonne raison pour que ce soit ainsi mais qu'ils n'avaient pas l'information.

Violette GRELLIER dit que si l'eau est polluée c'est qu'il doit y avoir une raison.

Corine MARCHAL arrive à 21h20

Monsieur Le Maire indique qu'il peut y avoir plusieurs raisons, l'eau au fond du forage peut ne pas être bonne par exemple. Il indique par contre, que suite à la double chloration, il n'a eu aucune plainte d'aucun parent d'élèves alors qu'il y a tous les jours 150 enfants qui mangent et boivent à la cantine alors que pour bien moins que ça, dès qu'il y a un problème à la cantine, l'information nous est remontée très rapidement. Il informe que la fuite va être réparée mais que cela va générer une nouvelle coupure d'eau. La vanne étant très vieille si celle-ci casse lors de la réparation cela risque d'être compliqué de trouver la même.

Nadine MARTIN indique qu'il y a eu plusieurs réponses sur facebook concernant l'eau mais également sur le PLUi

Monsieur Le Maire indique que ce que M. PEIGNIER a écrit sur le PLUi est vrai mais c'est sorti de son contexte et cela ne veut donc rien dire. Il a pris 1 morceau de page dans un dossier qui en fait 467.

IV. INDEMNITE PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire :

- ◆ Rappelle que le personnel communal peut bénéficier d'un régime indemnitaire pour travaux supplémentaires. Le versement d'une indemnité forfaitaire ne pourra excéder 8 fois le montant annuel de référence attaché à la catégorie à laquelle appartient l'agent.
- ◆ Indique que le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité annuelle.
- ◆ Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire,

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 26 novembre 2020

La répartition s'effectue sous la responsabilité de Monsieur le Maire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'instituer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et décide d'attribuer l'enveloppe maximum.

V. TARIF 2021 SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2021 comme suit :

Habitant de la commune	1 ^{er} Jour	140,00 €
	2 ^{ème} Jour	60,00 €
Habitant hors Commune	1 ^{er} Jour	400,00 €
	2 ^{ème} Jour	100,00 €
Cautiion		305,00 €

Ces tarifs comprennent la location, le chauffage et la mise à disposition de la vaisselle. La salle des fêtes devra être nettoyée et balayée avant l'état des lieux de sortie.

La salle des fêtes sera mise gratuitement à disposition de chaque association communale 5 week-ends maximum dans l'année, sous réserve que les manifestations soient proposées à tout public et en rapport étroit avec le fonctionnement de l'Association et ne pourra jamais avoir un caractère privé. Si l'annulation de la mise à disposition au profit d'une association intervient moins de 14 jours avant la manifestation prévue, une pénalité de 50 € sera demandée

VI. TARIFS 2021 CONCESSIONS CIMETIERE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de reconduire les tarifs de concession du cimetière pour l'année 2021

Concession pour 15 ans	65,00 €
Concession pour 30 ans	160,00 €
Concession pour 50 ans	300,00 €

La taxe de superposition reste fixée au quart du montant de la concession choisie

Concession columbarium pour 30 ans 350,00 €

La taxe pour une urne supplémentaire reste fixée au quart de la concession columbarium

Corine MARCHAL demande s'il n'y a toujours pas de terrain pour les futures concessions ?

Monsieur Le Maire rappelle que l'on devait faire des travaux en 2020 pour faire des allées qui permettraient de libérer un certain nombre de places. Néanmoins l'entreprise que nous avons retenue est occupée à faire des travaux pour le Conseil Départemental et a pris du retard suite à la crise sanitaire. Donc soit nous essayons de trouver une autre entreprise pour faire les travaux soit nous patientons car pour information avec l'entreprise retenue, nous avons négocié les entrées de maison rue de la Bonnetterie pour y faire de l'enrobé.

VII. NOMINATION AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire informe que la Commune de Le Thieulin est concernée en 2021 par le recensement de la population. Nous devons nommer un agent recenseur et on nous avait fait comprendre que nous étions un peu en retard, mais heureusement que nous avons attendu car nous avons reçu un mail dans la journée nous annonçant que dans le contexte sanitaire actuel que nous connaissons, l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) a décidé, à titre exceptionnel, d'annuler cette opération. En effet, les conditions ne sont pas réunies pour réussir une collecte de qualité. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants ; même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire, quelle que soit son évolution d'ici à fin janvier 2021.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1. Noël

Monsieur Le Maire indique que les guirlandes seront installées mercredi 2 décembre 2020.

Compte tenu de ce qui a été annoncé aujourd'hui en fin de matinée, fait-on le spectacle de Noël ?

Après débat il est décidé de faire un spectacle si d'ici là le gouvernement ne l'interdit pas mais il faudra avancer l'heure du spectacle à 18h45 car le couvre-feu est à 20h

Tour de table :

Nadine MARTIN indique que l'éclairage public s'allume à 17h15 le soir

Monsieur Le Maire répond que ce n'est pas anormal puisque depuis que nous avons fait nos travaux ils ont installé une horloge astronomique qui est calé sur les heures de lever du soleil pour l'extinction le matin et les heures de coucher du soleil pour l'allumage le soir. Donc on cale pour l'extinction le soir et pour l'allumage du matin.

Luc CHRETIEN indique qu'une personne lui a demandé si à la place du repas du 11 novembre quelque chose allait être organisée par exemple la distribution d'un colis.

Monsieur Le Maire informe qu'habituellement nous avons une liste d'environ 120 personnes invitées et seulement une quarantaine de personnes répond présent pour le banquet. Si nous distribuons un colis, à qui allons-nous l'offrir ? Aux 120 personnes invitées habituellement ou on prend les présents sur les 3 dernières années.

Plusieurs propositions sont avancées mais finalement il s'avère qu'il est difficile de trouver une bonne solution il est donc décidé qu'il n'y aura aucune substitution au repas.

Monsieur Le Maire indique que l'on fera certainement un conseil municipal en début d'année 2021 afin d'évoquer les travaux que nous souhaiterons faire pour demander du FDI, de la DSIL ou de la DETR

Monsieur le Maire,
M. SCHMIT Philippe,

Le secrétaire,
Mme BARTHET Carole

Les membres du conseil,

Mme HALLOUIN Elisabeth

M. PAFFRATH Pascal

M. CHRETIEN Luc

Mme MARTIN Nadine

M. PANIER Olivier

Mme GRELLIER Violette

M. LE BRAS Sébastien

M. PHILIPPE Romain

Mme MARCHAL Corine